

PROCÈS-VERBAL
de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
des MEMBRES de l'ASSOCIATION du COLLÈGE SÉVIGNÉ

(Mardi 28 Novembre 2017)

Le mardi 16 mars 2016 s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres de l'Association du Collège Sévigné, dans les locaux du Collège.

Mme Annie Desviel épouse Lhéréte, Présidente de l'association, ouvre la séance à 18 heures 30 et s'assure que le quorum de 21 membres atteint dans la mesure où nous comptons 68 membres présents ou représentés, en présence de Mme Soizic Parvery épouse Charpentier, Directrice générale du Collège.

L'assemblée générale élit à l'unanimité son bureau de séance composé de trois membres parmi les membres du Conseil d'administration : Messieurs Yodet, Deutsch et Benhamou.

L'ordre du jour appelle deux votes :

I. Autorisation de vente des biens appartenant à l'ASSOCIATION DU COLLEGE SEVIGNE sis à PARIS (75005), 247-249-251, Rue Saint-Jacques, à toute personne physique ou morale, selon les conditions alternatives suivantes :

- soit vente des lots 164-165-196-63-64-65-66-30-146 au profit de la même personne physique ou morale, moyennant le prix minimum net vendeur de 1.940.000 Euros,
- soit vente des lots 196-63-64-65-66 à une personne physique ou morale moyennant le prix net vendeur de 510.000 Euros et vente des lots 164-165-30 à la même personne physique ou morale ou à une autre personne physique ou morale, moyennant le prix net vendeur de 1.430.000 Euros, le lot 146 pouvant être vendu soit avec les lots 196-63-64-65-66, soit avec les lots 164-165-30 sans supplément de prix,

Etant précisé que dans cette seconde hypothèse, les deux actes de vente devront être régularisés concomitamment

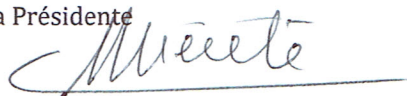
Vote : 68 pour 0 abstention 0 contre

II. Pouvoirs donnés à la Présidente :

Tous pouvoirs sont donnés à Madame la Présidente à l'effet de signer la ou les promesses de vente ainsi que le ou les actes authentiques de vente, d'en fixer toutes les modalités juridiques et financières et notamment de procéder à toute modification de la ventilation du prix de vente des différents lots dans l'hypothèse de la seconde branche de l'alternative prévue aux termes de la résolution précédente.

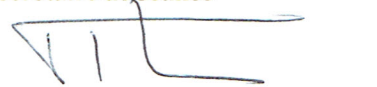
Vote : 68 pour 0 abstention 0 contre

La Présidente



Mme Annie Desviel épouse Lhéréte

Le secrétaire de séance



François Benhamou